

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS



Réunion du Comité Syndical  
du 15 octobre 2020

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1033	20	8	1	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **jeudi 15 octobre 2020 à 14 h** à SAINT-MALO-DE-LA-LANDE, salle du Pôle de Proximité de la Communauté de communes, sur convocation du 29 septembre 2020.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

Secrétaire de séance : David LEGOUET

**ETAIENT PRESENTS**

Délégués du conseil départemental titulaires :

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville  
M. Gilles LELONG, canton Turlaville  
M. Alain NAVARRET, canton Bréhal

Déléguée du conseil départemental suppléante :

Mme Maryse HEDOUIN, canton Quettreville-Sur-Sienne

Délégués des EPCI titulaires :

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin  
M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin  
M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche  
M. Daniel LECUREUIL, Communauté de communes Granville Terre et Mer  
M. Alain BACHELIER, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

**ETAIENT EXCUSES**

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances  
M. Jacques COQUELIN, canton Valognes  
M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague  
M. Jean-Marc JULIENNE, canton Granville  
M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire  
M. Jean MORIN, canton Créances

Délégués des EPCI titulaires :

M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin  
Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin  
M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin  
M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage  
Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage  
M. Didier LEGUELINEL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

## Suivi environnemental du programme d'élimination du rat de l'archipel de Chausey (ERATUS)

### Participation financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du 15 octobre 2020 ;

Vu les perspectives du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, d'un programme d'élimination du rat surmulot prédateur des populations d'oiseaux marins (œufs, poussins des adultes), sur l'archipel de Chausey, lieu important de production conchylicole (moules, huîtres, palourdes) et de pêche récréative et professionnelle ;

Vu la proposition d'intervention du SMEL pour organiser les prélèvements pour la conduite d'analyses de la faune (huîtres, moules, palourdes, bouquets) et pour rédiger les rapports de synthèse ;

Vu le montant de la prestation qui s'élèverait pour le SMEL à 29 614 €, éligible à une aide financière à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Vu la durée du programme prévue sur deux ans (2020 et 2021) ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise :

- La réalisation du programme ERATUS ;
- Le Président du SMEL à signer les documents nécessaires à la demande d'aides publiques et inhérents au projet.



**Pour extrait conforme,**

**Le président du SMEL,**

**Alain NAVARRET**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Alain Navarret", written over a horizontal line.